



Surrendettement organisé par la banque

Par **manu1966**, le **15/06/2009** à **23:29**

Bonjour,

Mon frère a réalisé un emprunt sur une durée de 30 ans avec des mensualités de 1300 euros

Il arrive donc au seuil d'endettement de 33%.

Sa compagne sera a la retraite dans 8 ans et lui dans 15 ans.

Leur revenus va donc chuter et le seuil d'endettement sera largement dépassé.

la banque a t-elle le droit de faire un crédit dans de tel condition.

Par le passé il a déjà acheté 2 maisons qu'il a revendu pour des problèmes financiers.

La merci pour vos idées.

Par **Patricia**, le **28/06/2009** à **14:32**

Bonjour,

Leur seul recours sera de déposer un dossier de surendettement à la BdF la plus proche de leur domicile.

Je ne peux vous dire si d'ici 8 ou 15 ans, les conditions exigées pour la recevabilité d'un

dossier seront les mêmes que celles d'aujourd'hui...